

PROCEDURE SPECIFIQUE D'AFFECTION
en CAP CLM
LYCEE GALLIENI



Les élèves issus des filières suivantes peuvent candidater :

- ✓ troisième générale
- ✓ troisième PEP
- ✓ seconde générale
- ✓ seconde professionnelle
- ✓ les élèves autorisés par la commission pré-PAM

Ce CAP n'est pas prioritaire pour les élèves de SEGPA.

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- ✓ une lettre de motivation manuscrite
- ✓ les deux derniers bulletins scolaires
- ✓ la fiche de liaison complétée (Annexe 1)

Et, à destination du Médecin de l'Éducation Nationale du Lycée Gallieni, sous pli cacheté :

- ✓ la fiche médicale complétée par la famille (Annexe 2)
- ✓ éventuellement l'avis du Médecin de l'Éducation Nationale de l'établissement d'origine si l'élève bénéficie d'un dispositif particulier (PAI, PAP, PPS,...) et tout document médical utile.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **19 mai 2017** délai de rigueur.

La procédure de recrutement comportera trois phases :

- 1- une commission de présélection étudiera les dossiers papiers et déterminera la liste des candidats qui devront se présenter à un éventuel entretien,
- 2- un éventuel entretien pour confirmer le projet et cerner la motivation personnelle du candidat,
- 3- une visite médicale obligatoire au lycée Gallieni.

La commission de présélection et les entretiens seront conduits par un inspecteur de l'orientation, un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité et des professeurs de l'établissement.

Les entretiens auront lieu entre le 1^{er} juin 2017 et le 15 juin 2017.

La liste des admis (douze en liste principale et douze en liste supplémentaire) sera communiquée au service de l'orientation de l'académie le 16 juin 2017.

Les résultats seront transmis aux établissements et aux familles à partir du 19 juin 2017.

Les résultats ne pourront être définitifs qu'après la décision d'orientation du conseil de classe.

En annexe vous trouverez:

- ✓ l'annexe 1 : fiche de liaison entre l'établissement d'origine et le lycée Gallieni
- ✓ l'annexe 2: fiche médicale